JOURNAL DE CONSTANTINOPLE, ECHO DE L'ORIENT.

Supplément, 18 Mars 1848.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LES ÉVÉNEMENS DE PARIS.

Les dernières nouvelles de Paris données dans notre dernier numéro étaient extraites des Nos du 25 et du 26 février du *Journal des Débats*, mais nous n'avions pas alors le journal sous les yeux. Aujourd'hui nous pouvons en donner les extraits suivants :

Le numéro du 25 février n'a qu'une demi-feuille, et nous allons la reproduire en entier :

PARIS, 24 *février*.

Le silence nous est imposé en ce moment par la rapidité même des événemens qui se sont accomplis aujourd'hui.

Nous n'avons pas besoin d'exprimer les sentimens qui se pressent dans notre âme; tout le monde les comprend.

Nous ne pouvons que protester de notre attachement à notre patrie, quoi qu'il arrive, et demander pour nous-mêmes la liberté que nous n'avons pas refusée aux autres.

Dans la nuit, M. Molé ayant annoncé au Roi Louis-Philippe qu'il ne pouvait réussir à composer un cabinet qui pût répondre aux exigences de la situation, M. Thiers s'est rendu au château de Tuileries, et a accepté la présidence du conseil avec M. Odilon Barrot pour collègue à l'intérieur.

La nouvelle de cette modification a été, dès six heures du matin, notifiée officiellement aux diverses légions de la garde nationale et répandue par tous les moyens dans Paris.

MM Thiers et Odilon Barrot avaient accepté la mission de rétablir le calme dans la capitale, en demandant le renvoi des troupes, et ils se sont empressés d'aller eux-mêmes l'annoncer aux légions de la garde nationale et aux groupes de citoyens répandus dans toutes les parties de la ville. C'est ainsi que M. Odilon Barrot, accompagné d'un officier d'état-major, est allé lui-même jusqu'à la porte St-Denis, haranguant tous les rassemblements qu'il rencontrait, et invitant les citoyens à rentrer dans le calme.

Toutefois, les efforts de MM. Thiers et Barrot ne devaient pas être couronnés de succès, et la situation devenait plus grave de moment en moment. Aussi, vers les 11 heures et demie, le roi, désespérant de voir le calme se rétablir, s'est décidé à signer une abdication en faveur de son petit-fils le comte de Paris avec la régence de Mme la duchesse d'Orléans.

Aucune de ces combinaisons n'a pu réussir. A ce moment déjà, le combat avait cessé à peu près partout; les troupes avaient déposé les armes, les avaient remises au peuple, et à peine le Roi Louis-Philippe avait-il eu le temps de quitter Paris, que la foule victorieuse se précipitait dans les appartemens du château.

Tout le mobilier qu'il contenait a été précipité par les fenêtres; les caves, les magasins de toute espèce ont été visitées, un grand nombre de voitures ont été livrées aux flammes dans les cours du château, comme la plus grande partie du mobilier. Ce soir, de grands feux sont encore entretenus avec les débris de tout ce qui garnissait le château.

Les mêmes scènes se sont passées au Palais-Royal. Les grands appartements ont été vidés de ce qu'ils contenaient; mais les appartements particuliers ont été respectés.

A midi, les membres de la chambre des députés étaient réunis en assez grand nombre dans la salle de leurs conférences. A midi et et demi, ils sont entrés dans la salle des séances, et la chambre s'est déclarée en permanence, le bruit de l'abdication du Roi et de la régence de Mme la duchesse d'Orleans s'est répandu.

A une heure, on a annoncé l'arrivée de la princesse et du comte de Paris au sein de l'assemblée. En effet, le prince royal et son auguste mère venaient de quitter les Tuileries, et étaient montés en voiture au Pont-Tournant.

Le cortége a traversé la foule du peuple au bruit des applaudissemens, et il est entré dans le palais Bourbon au milieu de la garde nationale de service qui s'est empressée de former la haie; à son arrivée au sein de la chambre, il a été accueilli par des acclamations.

Des personnes étrangères à la chambre se sont frayé un passage à sa suite, et sont entrées dans la salle; plusieurs étaient en armes et d'autres portaient des drapeaux. M. Dupin est monté à la tribune, a annoncé le fait consommé de l'abdication du Roi, et a dit d'une voix ferme et tout émue que le Roi, en se retirant, avait déféré la régence à Mme la duchesse d'Orléans, et avait exprimé le vœu qu'elle lui fût maintenue par la chambre et par la nation, que le peuple venait, par ses applaudissemens, de donner sa sanction à la pensée dernière du Roi, et l'orateur a terminé en ajoutant que la chambre désormais n'avait qu'à reconnaître et à proclamer le vœu du peuple de Paris.

Chacune de ces paroles avait provoqué des applaudissemens dans la plus grande partie de la chambre.

M. Crémieux est alors monté à la tribune pour protester contre ce discours; il a dit que le peuple était vainqueur, qu'il était seul souverain; qu'il fallait le consulter sur la forme du gouvernement qu'il lui convenait de donner, et il a conclu en demandant la formation d'un gouvernement provisoire.

M. Odilon Barrot a succédé à M. Crémieux; il a dit que la volonté du peuple était bien connue, qu'il l'avait exprimée en juillet 1830, que ce qu'il fallait en ce moment, c'était la régence de Mme la duchesse d'Orléans, un ministère composé d'hommes éprouvés et des élections générales avec le système le plus libéral possible.

Après quelques paroles de M. Larochejaquelin, M. Marie s'est élancé à la tribune pour appuyer les conclusions de M. Crémieux.

Pendant que ces divers orateurs parlaient, la foule grossissait dans les couloirs de la Chambre et de la tribune, et prenait la plus vive aux débats par ses cris et ses gestes. Plusieurs sont montés à la tribune, agitant des drapeaux sur la tête de M. de Lamartine qui l'occupait en dernier lieu. Tout-à-coup les dernières tribunes publiques, restées vides ont été envahies par des bandes armées de fusils et de sabres qui se sont précipitées dans la chambre. Une grande émotion s'est emparée de la chambre. Mme la duchesse d'Orléans, ses deux fils et M. le duc de Nemours qui a fait preuve d'un grand sang froid pendant cette terrible scène, ont dû se retirer; une compagnie de gardes nationaux et un grand nombre de députés ont fait les plus grands efforts pour protéger leur retraite, qui s'est enfin accomplie.

Après cet événement, on devine quelle a été la physionomie de l'assemblée. M. Sauzet a dû quitter le fauteuil, où est monté M. Dupont (de l'Eure); enfin, MM. de Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux, sont sortis, se dirigeant vers l'Hôtel-de-Ville pour aviser à la formation d'un gouvernement provisoire. Ils y ont été portés en triomphe, et la foule s'est empressée de les suivre.

On lit dans la *Patrie* du 24 :

« Les deux proclamations suivantes ont été faites dans la journée, mais sans succès pour arrêter le mouvement populaire :

1ERE PROCLAMATION, à 10 heures 1/2.

« Citoyens de Paris!

» L'ordre est donné de suspendre le feu.
» Nous venons d'être chargés par le Roi de
» composer un ministère. La Chambre va
» être dissoute. Le général Lamoricière est
» nommé commandant en chef de la garde
» nationale de Paris.
» MM. Odilon-Barrot, Thiers, Lamoricière,
» Duvergier de Hauranne, sont ministres.
» Liberté! -- Ordre! — Union! — Réformes!
» *Signés:* ODILON-BARROT et THIERS. »

2EME PROCLAMATION, à une heure.

« Citoyens de Paris!

» Le Roi abdique en faveur du Comte de
» Paris avec la duchesse d'Orléans pour ré
» gente.
» Amnistie générale.
» Dissolution de la chambre.
» Appel au pays. »

» *Onze heures (24 février)* — Des colonnes de peuple, dans lesquelles était resté un grand nombre de gardes nationaux, s'emparent sur le boulevart des Italiens de plusieurs canons et d'une dizaine de fourgons; en un instant les munitions ont été distribuées.

Paris, dès six heures du matin, était couvert de barricades. Tous les citoyens les plus paisibles concouraient à relever les pavés, à forger des piques; des travaux gigantesques ont été accomplis. A huit heures le rappel battait dans les rues et la garde nationale se rassemblait.

Des milliers de citoyens armés de fusils, de sabres, de piques, de pistolets, se rendaient silencieusement derrière les barricades, sur lesquelles le drapeau tricolore n'a pas tardé à être arboré.

Une grande hésitation se faisait remarquer parmi les troupes de ligne qui attendaient mornes et tristes, les événemens.

Le mouvement populaire s'est bientôt prononcé avec la plus grande énergie. Le tocsin sonnait à toute volée.

A 10 heures 1/2 le 45me de ligne fraternisait avec le peuple, et accompagné de la garde nationale il rentrait dans la caserne de la Nouvelle France.

» D'ailleurs un grand nombre de militaires avaient cédé volontairement leurs fusils au peuple. En ce moment l'insurrection est générale; elle a des armes en quantité; des munitions pour plusieurs jours. »

On lit dans la *Gazette de France* (24 février au soir) :

« Un gouvernement provisoire vient d'être proclamé par une députation du peuple et de la garde nationale.

» M. Sauzet s'est retiré, M. Dupont (de l'Eure) s'est assis au fauteuil.

» Les membres du gouvernement provisoire sont :

» MM. Dupont (de l'Eure);
» Arago;
» Lamartine;
» Ledru-Rollin;
» Crémieux.

» Les cinq membres se sont rendus immédiatement à l'Hôtel-de-Ville.

» M. de Lamartine et M. Ledru-Rollin ont demandé l'appel à la nation.

» On sait que les autres membres sont de la même opinion; ainsi les droits de tous les français à l'électorat et à l'éligibilité sont maintenant assurés. »

Le général Lamoricière qui a pris avec le général Bedeau une part active aux événemens de la journée, a été blessé au bras d'un coup de bayonnette.

M. Odilon Barrot et quelques députés de la gauche se sont réunis au ministère de l'intérieur pour s'y constituer en gouvernement provisoire. Ils y étaient encore à 7 heures.

On lit ce soir sur les murs de Paris les deux proclamations suivantes:

Au nom du peuple souverain
Gouvernement provisoire.

Fr. Arago,
Louis Blanc,
Marie,
Lamartine,
Ferdinand Flocon,
Ledru Rollin,
Récurt,
Marrast,
Albert, (ouvrier mécanicien.)
Et. Arago, directeur des postes,
Caussidière et Sobrier, délégués de préfecture.

Vœux du Peuple.
Réformes pour tous!

Amnistie générale, -- Les ministres exceptés et mis en accusation.

Droit de Réunion consacré par une manifestation prochaine; dissolution immédiate de de la Chambre et convocation des assemblées primaires.

Garde Urbaine aux ordres de la municipalité. Abolition des lois de 7bre, liberté de la parole, liberté de la presse, liberté de pétition, liberté d'association, liberté d'élection.

Réforme électorale. Tout garde national est électeur et éligible.-- Rétribution aux députés; les fonctionnaires publics à leur poste.

Réforme de la Chambre des Pairs. Pas plus de nomination royale que d'hérédité aristocratique.-- Réforme administrative. Garanties pour tous les fonctionnaires et employés contre l'abus des savans et des influens.-- La *propriété* respectée, mais le *droit au travail* garanti. Le travail assuré au peuple.

Union et association fraternelle entre les chefs d'industrie et les travailleurs; égalité de droits par l'éducation donnée à tous; crèches, salles d'asile, écoles rurales, écoles urbaines. Plus d'oppression et d'exploitation de l'enfance. — Liberté absolue des cultes. Indépendance absolue des consciences. L'église indépendante de l'état.

Protection pour tous les faibles, femmes et enfans. — Paix et sainte alliance entre tous les peuples. — abolition de la guerre, où le peuple sort de chair à canon. — Indépendance pour toutes les nationalités. — La France gardienne des droits des peuples faibles. — L'ordre fondé sur la liberté.

Fraternité universelle !

Les rédacteurs de la *Démocratie Pacifique*.

Il est un homme de France qui a accepté ces principes et qui les a déjà proclamés : *M de Lamartine*.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance de 24 février.

Présidence de M. Sauzet. — Présidence de M. Dupont (de l'Eure.)

Malgré l'annonce qui avait été faite d'une réunion dans les bureaux à 1 heure, et de la réunion en séance publique seulement pour 3 heures, M. le président Sauzet monte à 1 heure précise au fauteuil.

Au dehors, les abords de la Chambre sur la rive gauche sont complètement libres, à l'exception des ponts interdits à la circulation, ainsi que la place de la Concorde. Un fort détachement de cavalerie occupe la tête du pont et l'angle de quai des Tuileries.

Dans l'intérieur du palais, la physionomie de l'assemblée est grande et solennelle. Les députés conservateurs inquiets et troublés, interrogent les personnes qui arrivent du dehors, et semblent comprendre qu'ils ont perdu leur cause.

Vers 1 heure 1/2, M. le président se tourne tout-à coup vers les portes latérales, comme attendant l'arrivée de personnes qui sont venues du dehors. Aussitôt la nouvelle se répand dans les tribunes que Mme la duchesse d'Orléans va se présenter avec ses deux fils.

Messieurs les députés entrent en foule dans la salle des séances; ils sont au nombre d'environ 300. Le banc des ministres est entièrement vide (Un mouvement se manifeste vers la porte du Couloir d'entrée; c'est en effet Mme la duchesse d'Orléans qui se rend au sein de l'assemblée, accompagnée de ses fils et des ducs de Nemours et de Montpensier. Plusieurs voix demandent que le duc de Nemours quitte la salle (bravo, bravo!)

En même temps, plusieurs citoyens entrent dans la salle et se placent auprès de la tribune.

Mme la duchesse d'Orléans entre par la porte de droite, au milieu d'une profonde agitation. Elle est entièrement vêtue de noir. Ses deux fils sont à ses côtés, la tenant chacun par une main; ils sont en noir aussi. Tous trois s'asseyent en face de la chambre. Derrière eux sont debout les ducs de Nemours et de Montpensier. La princesse se lève pour saluer à plusieurs reprises l'assemblée.

DE TOUTES PARTS: — faites silence! faites silence!

M. DUPIN monte à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT, aux députés qui sont tous debout. — Messieurs, asseyez-vous.

M. DUPIN. — Messieurs, les manifestations qui ont eu lieu, ont eu pour résultat l'abdication de S. M. Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir, et le laissait la libre transmission, sur la tête de S. A. R. M. le Comte de Paris, avec la régence de Mme. la Duchesse d'Orléans. (acclamations sur quelques bancs).

Messieurs, vos acclamations témoignage si précieux pour le nouveau Roi et pour Mme la régente, ne sont pas les premières qui l'aient accueillie; elle vient de traverser à pied les Tuileries, la place et le pont, accompagnée de ses deux fils, escortée par la garde nationale:

UNE VOIX des tribunes : — Il est trop tard.

M. DUPIN : — La princesse comprend ce que cette mission lui impose, pénétrée comme elle l'est du sentiment profond de l'intérêt public, et confiante dans l'appui du vœu national.

Messieurs, il faut que le vœu solennel de la chambre et du pays se traduise par un acte.... En attendant l'acte d'abdication qui, sans doute, va être apporté par M. Odilon Barrot, je propose que la chambre donne acte des acclamations qui viennent de s'élever et ordonne l'insertion au procès verbal de la proclamation de M. le comte de Paris, comme Roi des Français, *avec la régence de* Mme LA DUCHESSE D'ORLÉANS. (On regarde le duc de Nemours.)

Quelques acclamations se font entendre

VOIX NOMBREUSES : — Silence! non, non.

M. DUPIN. — Messieurs, vos acclamations sont un témoignage précieux pour le nouveau Roi et Mme la régente. (Bruit et agitation.)

La princesse comprendra ce que cette mission lui impose, pénétrée comme elle l'est du sentiment profond de l'intérêt public, et confiante dans l'appui du vœu national.

M. EMMANUEL ARAGO, placé au bas de la tribune, adresse la parole aux députés avec vivacité, et discute avec M. Sauzet qui lui refuse la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole à qui que ce soit, je rappelle qu'au nom de la chambre et sur la proposition de M. Dupin, je dois déclarer, qu'attendu l'abdication du Roi Louis-Philippe et les acclamations de la chambre, la chambre proclame M. le Comte de Paris roi des Français avec la régence de son auguste mère.

M. MARIE monte à la tribune.

M. de Lamartine y monte également sur la demande d'un grand nombre de ses collègues et des tribunes.

M. LE PRÉSIDENT au milieu du bruit: — M. de Lamartine propose que la chambre ne continue sa délibération qu'après le départ de la famille royale.

M. DE LAMARTINE. — Je demande, en effet, la suspension de la séance jusqu'au départ de la famille royale. C'est un devoir que nous avons à remplir.

La duchesse d'Orléans et ses deux enfans, après quelque hésitation, montent vers les gradins supérieurs du centre, près de la porte du fond où ils sont entourés par plusieurs gardes nationaux.

Un grand nombre de citoyens ont pénétré dans la chambre et quelques-uns vont s'asseoir au milieu des bancs des tribunes, à côté des députés de l'Opposition qui les accueillent avec empressement.

M. LE PRÉSIDENT. — L'hémicycle est obstrué. je ne puis qu'inviter les personnes étrangères à la Chambre. Veuillez respecter l'assemblée. Veuillez sortir, messieurs; il est impossible que qui que ce soit ait la parole en ce moment.

M. MARIE avec force. - Je demande la parole. (Oui! Oui! parlez.)

QUELQUES VOIX. — M. Odilon-Barrot! M. Odilon Barrot!

M. CRÉMIEUX. — M. Barrot viendra, mais écoutez M. Marie.

M MARIE. — Messieurs, dans la position où Paris se trouve, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre une mesure qui soit efficace sur la population. Depuis ce matin, l'agitation a fait d'immenses progrès, et si vous tardez encore un instant, qui peut prévoir ce qui arrivera? On vient tout à l'heure de proclamer Mme la duchesse d'Orléans; mais vous avez une loi qui nomme M. le duc de Nemours régent. Vous ne pouvez pas aujourd'hui faire une loi. Cependant il faut aviser; il faut à la tête du pays un gouvernement provisoire. (Acclamations). Je demande qu'un gouvernement provisoire soit institué (Nouvelles acclamations). Quand il le sera, il avisera; de concert avec la Chambre il aura autorité sur le projet.

M. CRÉMIEUX. -- Messieurs, dans l'intérêt public, il y a une grande mesure à prendre; il est impossible que tout le monde soit d'accord pour proclamer immédiatement Mme. la duchesse d'Orléans régente et M. le Comte de Paris Roi. La population ne peut accepter immédiatement cette proclamation. En 1830, nous nous sommes hâtés et nous sommes obligés en 1848 de recommencer. Ne nous hâtons donc pas aujourd'hui. Un gouvernement provisoire que vous nommerez, rassurera la population au sujet de tout ce qui lui avait été promis et n'a pas été tenu. Puisque nous en sommes arrivés à ce point d'avoir une révolution quand nous avions voulu le changement de quelques hommes, tâchons de faire une œuvre durable et ne laissons pas à nos fils le besoin de la recommencer.

M. DE GENOUDE. -- Messieurs, il n'y a rien sans le concours du pays. En 1830, vous n'avez pas appelé le pays, et voyez ce qui arrive; ce sera la même chose aujourd'hui.

M. ODILON BARROT, longtemps attendu. -- Jamais, Messieurs, nous n'avons eu plus besoin de sang froid et de patriotisme. Puissions-nous tous rester unis dans le même sentiment, celui de sauver le pays du fléau de la guerre civile! Les nations, sans doute, ne meurent pas, mais les peuples s'affaiblissent par les dissensions intestines. Jamais la France n'a eu plus besoin de toute sa grandeur et de toutes ses forces. Dans cette situation, le devoir est tout tracé, et il est d'une simplicité qui sera facilement comprise; il s'adresse au courage et à l'honneur de tous. La couronne de juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. Je fais un appel solennel.... (Mme la duchesse d'Orléans se lève et fait signe qu'elle veut parler. — Les personnes qui l'entourent l'engagent à se rasseoir.)

M. ODILON BARROT. — C'est au nom de la liberté politique de mon pays, de la nécessité du maintien de l'ordre, de l'union, de l'accord, dans des circonstances aussi difficiles, que je demande à mon pays de se rallier à cette double représentation de juillet. Quant à moi, je serai heureux de consacrer toute mon existence et toutes mes facultés à faire triompher cette cause qui est celle de la liberté de mon pays. Est-ce que, par hasard, on voudrait revenir sur le grandes questions décidées par la révolution de juillet. Les circonstances sont difficiles; mais dans ce pays il y a de tels éléments d'ordre et de bon sens, qu'il suffit de leur faire appel pour que toute la population se lève autour de cet étendard. Il y a là tous les moyens d'assurer toutes les libertés auxquelles le pays peut justement prétendre de les concilier avec le maintien de l'ordre, de rallier enfin toutes les forces vives de ce pays. Ce devoir est simple, je le répète; vous êtes pressés par l'honneur, par le véritable intérêt du pays. Si nous ne savons pas le remplir avec fermeté, avec persévérance, avec courage, je ne sais quelles seront les conséquences; soyez convaincus, comme je le disais en commençant: celui qui a le courage de prendre, à cette heure, la responsabilité de la guerre civile, est coupable au premier chef, coupable envers son pays, envers la paix du monde entier. Quant à moi, cette responsabilité, je ne voudrais pas la prendre.

La régence de Mme la duchesse d'Orléans, un ministère choisi dans les opinions les plus éprouvées, et puis l'appel au pays, pour que son opinion se prononce en toute liberté, avec calme; voilà mon opinion. Je ne saurais prendre la responsabilité d'une autre situation. (Ce discours a été écouté avec la plus vive impatience, et parfois interrompu par des vives réclamations.)

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. — Personne plus que moi ne respecte et ne sent plus profondément ce qu'il y a de touchant dans certaines situations! Je n'en suis pas aujourd'hui à ma première épreuve Je réponds à M. Odilon-Barrot que je n'ai pas la folie présomption de venir ici élever une prétention contre sa propre prétention, mais je crois qu'il n'a pas servi les véritables intérêts du pays. Il appartient peut-être plus à ceux qui ont servi longtemps les rois de parler du peuple et de la liberté. Eh bien! messieurs vous n'êtes plus rien.

UNE VOIX. — A l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. — Je rappelle l'orateur à l'ordre (Marques générales d'étonnement.) On remarque alors que le président est couvert de son chapeau, et on le lui fait ôter.

En ce moment, un grand nombre des citoyens dont plusieurs portent des drapeaux tricolores et sont armés de fusils ou de sabres, pénètrent dans la salle. Un officier de la garde nationale s'élance à la tribune et y place un vaste drapeau tricolore.

MM. Ledru-Rollin et Lamartine demandent la parole. -- Elle est accordée à M. Ledru-Rollin. -- La plus vive agitation règne dans la salle: cette circonstance ne nous permet pas de suivre complètement ses paroles. Voici les parties principales que nous pouvons en saisir.

M. LEDRU-ROLLIN. -- Je viens protester au nom du pays, contre l'espèce de gouvernement qu'on est venu proposer à cette tribune. En 1842, lors de la discussion de la loi de régence, j'ai été le seul ici à déclarer qu'elle ne pouvait pas être faite sans un appel au peuple. On vient tout à l'heure de vous parler de 89: Eh bien! moi, je rappelle la constitution de 91, un article déclare formellement que l'Assemblée Constituante. . . . Remarquez CONSTITUANTE, . . . avec ses pouvoirs spéciaux n'avait pas cependant le droit de faire une loi de régence sans un appel au pays. Or, qu'arrive-t-il? Depuis deux jours, nous nous battons pour le droit contre la force, et vous prétendez que ce gouvernement éphémère existe. Nous prétendons qu'il faut un appel au pays, un appel à la nation, pour faire une loi de régence, et qu'on ne peut l'implanter comme on vient d'essayer de le faire, d'une manière si singulière et si usurpatrice. Cet expédient n'a pas de racine dans le pays; au nom du droit, je proteste contre cette usurpation des droits du peuple. Vous parlez d'effusion de sang; ah! je suis sensible à ce mal, moi qui l'ai vu couler de près....

UNE VOIX. -- Trois mille sont morts.

M. LEDRU-ROLLIN. -- Laissez-moi donc vous parler des droits de ce peuple qui se bat en ce moment, et qui se battra ce soir encore si vous lui résistez. En 1815, Napoléon, pour la régence du roi de Rome, crut devoir faire appel au pays, et vous ne voudriez pas le faire aujourd'hui! Le pays est tout, et on ne peut rien faire sans lui. Je demande donc en résumé un gouvernement provisoire et l'appel immédiat à une convention.

M. DE LAMARTINE. — Messieurs, je partage le double sentiment qui agite cette assemblée, en voyant le spectacle touchant d'une princesse malheureuse quittant un palais désert et venant se placer au milieu de cette assemblée. En ce moment, nous avons le spectable imposant de l'égalité, et cette égalité nous impose le devoir de reconnaître la hiérarchie des hommes appelés, *non définitivement* (l'orateur insiste sur ces mots qui sont applaudis) à donner le premier signal du rétablissement de la concorde dans le pays. Si j'ai partagé l'émotion qui vous a tous saisis, en voyant s'asseoir au milieu de nous une mère infortunée, j'ai aussi, j'ai surtout partagé l'émotion de cette population valeureuse qui a combattu et renversé un gouvernement parjure, pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et de la liberté. Quel que soit le gouvernement désigné, ce qui importe avant tout au peuple, à tous ceux qui ont si glorieusement versé leur sang pour la liberté, c'est qu'on aille chercher dans le fond même du pays le sentiment national. Voilà ce qu'il y à faire, au lieu de recourir à ces surprises du cœur, pour en obtenir une de ces solutions qui ne laissent rien de solide après elles. Je viens donc appuyer de toutes mes forces une proposition que je voulais être le premier à porter à la tribune. Je demande un gouvernement provisoire qui étanche le sang qui coule, qui arrête la guerre civile, qui suspende ce malentendu terrible qui existe au milieu de nous, depuis quelques années. Il faut le constituer à l'instant au nom de la liberté, au nom de l'ordre public, au nom du sang qui coule, je le répète, au nom du peuple qui a besoin de son travail et à qui trois jours de glorieux et de douloureux combats ont enlevé peut-être les ressources de son existence; il faut enfin constituer un gouvernement qui ne préjuge rien ni sur les sympathies publiques ni sur le droit du pays. Le gouvernement provisoire aura pour première et grande mission de rétablir la paix publique, de préparer à l'instant les mesures pour convoquer *le pays tout entier*, la garde nationale, enfin quiconque a le droit de citoyen.

A ce moment un assez grand nombre de citoyens portant des fusils pénètrent dans une tribune haute. M. le président déclare, au milieu du bruit, la séance levée et dissoute.

La duchesse d'Orléans et les princes gagnent les bouliers et sortent de la salle.

M. DUPONT (de l'Eure) est conduit au fauteuil par M. Carnot au milieu d'acclamations.

M CARNOT, dominant le bruit. — M. Dupont (de l'Eure) prend la présidence de l'assemblée.

En ce moment la tribune des sténographes est envahie par un grand nombre de personnes armées; tout travail devient impossible.

Au milieu du tumulte, sont proclamés par M. Dupont (de l'Eure), et en son nom par quelques citoyens qui l'assistent, des membres du gouvernement provisoire. La liste de ces noms circule dans toute la salle. M. Dupont (de l'Eure) accompagné d'une foule innombrable qui fait entendre les plus vives acclamations, se rend à l'Hôtel-de-Ville.

(National.)

On lit dans le *Moniteur* :

« Au nom du peuple français.

» Proclamation du gouvernement provisoire au peuple français.

» Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce gouvernement s'est enfui, en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

» Le sang du peuple a coulé comme en juillet, mais cette fois, ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce généreux peuple.

» Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence par la voix du peuple et des députés des départemens, dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale. Il est composé de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago (de l'institut), Ledru-Rollin, Garnier Pagès, Marie.

» Ce gouvernement a pour secrétaires MM. Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon et Albert.

» Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement provisoire est dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme sous le gouvernement populaire que proclame le gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

» Français! donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France; préparez-vous par l'ordre et la confiance en vous-mêmes, aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

» Le gouvernement provisoire veut la république, sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté.